

Image not found or type unknown



Peut-on changer la pierre tombale sans l'accord des héritiers

Par **Ivskili**, le **06/03/2010** à **08:22**

Bonjour,
Lors du décès de mon Beau-père, ma mère avait choisi leur pierre tombale. Elle l'a rejoint en octobre 2006.
Sous prétexte d'entretien, l'une de mes soeurs veut changer le monument de leur tombe.
Peut-elle le faire sans l'accord de ses frères et soeurs car cela changerait l'esprit dans lequel ma mère avait fait son choix.
Je me suis occupée des obsèques de ma mère et j'ai le contrat de concession du cimetière.
Merci pour votre réponse.